



**MAIRIE
D'ÉCOLE – VALENTIN**

03 81 53 70 56

www.ecole-valentin.fr

**BULLETIN
MENSUEL**

JANVIER 2009

1. PERSONNEL

- ✓ Le contrat à durée déterminée d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe concernant l'animateur actuellement en place au périscolaire est renouvelé du 5 janvier au 17 avril 2009.
- ✓ Afin d'assurer la distribution des informations communales, un contrat à durée déterminé sera conclu pour la période du 1^{er} février au 31 août 2009. La personne engagée sera rémunérée sur la base du grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, 1^{er} échelon

2. CONVENTION RELATIVE AU NOUVEAU PASSEPORT BIOMETRIQUE

Une convention doit être établie entre notre commune et la Préfecture pour la mise en place de la station biométrique prévue entre mars et juin 2009. Cette convention, conclue pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, précise les obligations de l'Agence Nationale des Titres sécurisés, ainsi que les obligations du Préfet et du Maire. Une aide financière calculée sur la base d'une dépense moyenne de 4 000 € par site équipé, pourra être accordée pour les aménagements d'implantation de la station d'enregistrement.

Les quatre secrétaires de mairie suivront une formation adéquate et seront habilités à ces nouvelles fonctions.

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DE PARCELLES COMMUNALES

L'exploitation des terrains du CHU acquis en 2005 par la commune a été reprise par la GAEC « La Ferme de Barband » depuis du 1^{er} octobre 2008. L'indemnité d'exploitation annuelle est actualisée et s'élève à 331,46 €. Une convention est établie pour une durée d'un an, tacitement reconductible d'année en année à défaut de dénonciation expresse. En cas de révocation de la convention, le loueur s'engage à ne réclamer aucune indemnité d'éviction à la commune.

4. CONVENTION POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX ERRANTS

Une convention est conclue avec la S.P.A. qui assure le service fourrière pour les chiens seulement à la place de notre commune : hébergement, recherche du propriétaire, soins vétérinaires, à l'exclusion de la capture et du transport assurés par les employés communaux. L'association s'engage à recueillir les animaux de 14 à 17 heures du lundi au vendredi. La commune devra verser une somme de 0.15 € par habitant à savoir 362,65 € par an.

Une étude de services complémentaires est engagée avec une personne privée.

5. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

- ✓ **La Commission Information** a établi le planning des manifestations à prévoir pour l'année 2009 afin de les prendre en compte au prochain Budget Primitif. Des groupes de travail ont été organisés pour la préparation de ces manifestations.

Nouveaux projets pour 2009: amélioration du site Internet de la Mairie, création de cartes postales, organisation d'un pique-nique républicain du 14 juillet autour de la place de la Mairie, accueil des nouveaux arrivants le premier lundi du mois d'octobre (le 5 octobre pour l'année 2009), concert de Noël en l'église d'ÉCOLE-VALENTIN.

- ✓ **La Commission Environnement** fait part des différentes activités prévues au cours de l'année : visite du centre de tri de Corcelles et séances d'information et sensibilisation à l'utilisation des produits phytosanitaires pour les élus, les employés et les administrés en février (voir agenda au verso), nettoyage de printemps samedi 21 mars, journée Environnement sur les énergies renouvelables en partenariat avec les communes de Châtillon le Duc, Tallenay et Miserey-Salines le samedi 4 Avril.



INFORMATIONS DIVERSES

1. RESULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Population légale d'Ecole-Valentin en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune dans un logement ou une communauté) : 2 298
 - population comptée à part (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire) : 53
- Soit un total de 2 351 habitants pour ECOLE-VALENTIN (1881 pour ECOLE , 470 pour VALENTIN.)

2. Nouveaux tarifs des pièces d'identités.

-Tarifs applicables au passeport à compter du 1^{er} Janvier 2009 :

- 88 € pour le majeur
- 44 € pour le mineur de quinze ans et plus
- 19 € pour le mineur de moins de quinze ans.

-Tarif relatif aux cartes nationales d'identité : La délivrance de la carte nationale d'identité demeure gratuite. Toutefois, lors du renouvellement, si la carte précédente n'est pas présentée, le demandeur devra acquitter un droit de timbre de 25 €.

3. Jumelage franco irlandais : Nos amis irlandais ont décidé de reporter leur visite prévue en avril 2009 à octobre 2009. Le comité de jumelage se réunira en temps voulu pour préparer leur accueil.

4. Les sapins de Noël déposés en bordure de voirie seront enlevés **le 21 janvier à partir de 7h30.**



AGENDA

- ✓ **Samedi 31 janvier** à 20h30 au CAL : **Soirée théâtre organisée par l'ACEV**
- ✓ **Dimanche 1 février** de 14h à 18h au CAL: **Super loto, organisé par l'ASEV**
- ✓ **Vendredi 6 février : Visite de centre de tri de Corcelles.**
Cette visite est proposée à tous les habitants de la commune, départ pour covoiturage devant la mairie à 13h30. Inscription obligatoire en mairie avant le 30 janvier.
- ✓ **Vendredi 6 février** à 20h30 en mairie : **Prochain conseil municipal**
- ✓ **Samedi 7 février** de 15h à 23h au CAL : **Festival de musique « Fest'hiver »** organisé en partie par des jeunes dans le cadre des activités Tempado, au profit d'une association caritative.
- ✓ **Dimanche 8 février** au CAL: **Thé dansant** organisé par l'UNC (Union Nationale des Combattants)
- ✓ **Vendredi 20 février** à 20h au CAL pour tous les habitants des communes de Châtillon le Duc, Tallenay, Miserey-Salines et Ecole-Valentin : **Séance d'information sur l'utilisation des produits phytosanitaires**, dispensée par l'organisme Fredon.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie:



- lundi : 9H00 – 11H30 / 15H30 – 18H30
- du mardi au vendredi : 15H30 – 18H30